

LOI MACRON : LE GRAND RETOUR DES ACTIONS GRATUITES

3

CHANGEMENTS ENGENDRÉS PAR LA
LOI MACRON

AVANT

APRÈS

1 ASSOUPPLISSEMENT DE LA PROCEDURE D'ATTRIBUTION

▶ PÉRIODE D'ACQUISITION MINIMUM ?

2 ANS



1 AN

ACQUISITION DÉFINITIVE des titres au terme d'une période d'acquisition d'une durée minimale d'un an

▶ PÉRIODE DE CONSERVATION OBLIGATOIRE ?

OUI



NON

L'existence d'une période de conservation **N'EST PLUS OBLIGATOIRE** pour que le plan soit qualifiant.

▶ PÉRIODE TOTALE D'ACQUISITION ET DE CONSERVATION ?

> ou =
4 ANS



> ou = **2 ANS**

La durée cumulée de la période d'acquisition et de la période de conservation **NE DOIT PAS ÊTRE INFÉRIEURE À DEUX ANS**

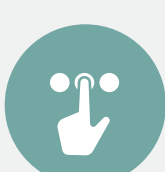
AVANTAGES DE CE DISPOSITIF

1. DAVANTAGE DE LIBERTÉ DE GESTION POUR LE SALARIÉ (possibilité de moduler les périodes d'acquisition et de conservation)
2. ACCÉLÉRATION DU BÉNÉFICE FINANCIER PROMIS PAR L'ENTREPRISE LORS DU RECRUTEMENT

2 RÉVISION DU RÉGIME FISCAL

▶ ALIGNEMENT DU RÉGIME FISCAL DU GAIN D'ACQUISITION

Régime des **TRAITEMENTS** et **SALAIRES**



Régime des **PLUS-VALUES** **MOBILIÈRES**

AVANTAGES DE CE DISPOSITIF

RÉDUCTION SENSIBLE DE L'IMPOSITION DU GAIN D'ACQUISITION (abattements applicables à la plus-value)

3 ALIGNEMENT DU COÛT SOCIAL

POUR LE SALARIÉ

▶ CONTRIBUTION SOCIALE SALARIALE SUR LE GAIN D'ACQUISITION

10%



~~18%~~

PLUS de contribution

▶ PRÉLÈVEMENTS SOCIAUX SUR LE GAIN D'ACQUISITION

8%

dus sur les **REVENUS D'ACTIVITÉ**



15.5%

dus au titre des **REVENUS DU PATRIMOINE**

POUR L'ENTREPRISE

▶ CONTRIBUTION SOCIALE PATRONALE

30%

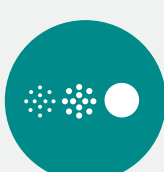


20%

DIMINUTION de la contribution sociale patronale

▶ DÉCALAGE DE L'EXIGIBILITÉ DE CETTE CONTRIBUTION

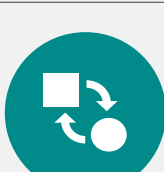
Contribution exigible **À LA MISE EN PLACE DU PROGRAMME**



Contribution exigible **AU MOIS SUIVANT LA DATE D'ACQUISITION DES ACTIONS GRATUITES**

▶ MODIFICATION DE L'ASSIETTE DE CETTE CONTRIBUTION

appliquée sur la juste valeur des actions **TELLE QU'ELLE EST ESTIMÉE POUR L'ÉTABLISSEMENT DES COMPTES CONSOLIDÉS**



appliquée sur **LA VALEUR, À LEUR DATE D'ACQUISITION, DES ACTIONS ATTRIBUÉES**

AVANTAGES DE CE DISPOSITIF

1. UNE SÉCURITÉ TRÈS AVANTAGEUSE
2. DES GAINS FINANCIERS

CONTACTEZ NOUS

Fanny Klifa

Senior consultant HR-Management
fanny.klifa@kurtsalmon.com@kurtsalmon.com



www.kurtsalmon.com
@KurtSalmonFR